

# Association des Francophones de Kitchener-Waterloo

## ***Procès-verbal de l'assemblée annuelle Tenue le 31 mars 2008***

Présences:

Robert André	Renée Bouchard	Arlette Rauscher
Bruno Montesano Jr.	Martin Moisan	Nathalie Bouchard
Todojim Mali	François Mallette	Marc Auger
Daniel Lemieux	Marise Twardus	Linda Drouin
Xavier Uldry	Yves Béretta	Alexandre H-Boudreau
Richard Drapeau	Céline Beaulieu	Mario Gauthier
Diane Quessy		

**1) Mot de bienvenue.**

Par le président sortant, M. Bruno Montesano Jr.

**2) Choix du président de l'assemblée.**

Yves Béretta propose Bruno Montesano Jr. et Marc Auger seconde la proposition.

**3) Choix du secrétaire de l'assemblée.**

Bruno Montesano Jr. propose Yves Béretta et Linda Drouin appuie la proposition.

**4) Adoption de l'ordre du jour.**

Proposée par François Mallette et appuyée par Linda Drouin.

**5) Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2007.**

Daniel Lemieux en propose l'adoption et il est secondé par Robert André. Adoption à l'unanimité

**6) Mot du Président (M. Bruno Montesano Jr.).**

- a) Bruno Montesano Jr. remercie le conseil d'administration de l'AFKW.
- b) Bruno explique comment Nathalie Bouchard est devenue coordonnatrice de l'AFKW.
- c) Bruno revient sur les nombreuses activités organisées durant l'exercice 2007-2008 (5 à 8, randonnée, canoë, fête de la Saint-Jean Baptiste, fête de Noël, anniversaire, ballon volant).
- d) Bruno souligne l'implication de l'AFKW dans la culture et les arts (concert lyrique, cours d'art, pièces de théâtre, cinéma).
- e) Bruno parle du rapprochement avec le CCFC et d'activités organisées en commun.
- f) Bruno se félicite d'avoir assisté à la création des clubs « lecture » et « Cuisines Authentiques ».
- g) Bruno parle aussi des vecteurs de communication que sont le Bulletin et le site web.
- h) Bruno souligne également la couverture de certains événements de l'AFKW par des médias tels que CTV ou le Régional.
- i) Bruno remercie tous les membres de l'association.
- h) Une copie du discours intégral du Président est jointe en annexe.

**Procès-verbal de l'assemblée annuelle (suite)**  
**Tenue le 31 mars 2008**

**7) Rapport du trésorier (M. Marc Auger).**

- a) Marc nous informe que le budget est équilibré en fin d'exercice 2007-2008 malgré un solde actuel et apparent d'environ 5 000\$ correspondant à des dépenses en cours de paiement et des frais non encore remboursés.
- b) Les dépenses majeures de l'AFKW pour l'année qui se termine sont :
  - a. Le salaire d'une coordonatrice : 8 880,06\$
  - b. Parution du Bulletin (avril à mars) : 8 237,89\$
  - c. Fête de la St-Jean 2006 : 7 847,56\$
- c) Marc Auger demande à Nathalie Bouchard de résumer la situation sur les demandes de subventions :
  - a. Statu quo sur la demande faite à Trillium pour réaliser un annuaire de services francophones régionaux, réponse imminente.
  - b. Acompte de 3 750\$ versé par Patrimoine Canadien bien que la décision quant au montant final octroyé n'ait pas encore été prise.
  - c. Octroi d'une subvention de 13 770\$ par Patrimoine Canadien pour notre comité loisir visant à organiser des cours et ateliers.
- d) Quelques questions sur les dépenses de la Saint-Jean Baptiste 2007 et sur le Ballon Volant.
- e) Linda Drouin propose l'adoption du rapport financier, elle est appuyée par Céline Beaulieu. Adoption à l'unanimité.
- f) Une copie de l'Etat des résultats pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 (actuel et estimé) est jointe en annexe.

**8) Amendements à la Charte de l'AFKW (M. Yves Bérétta).**

Yves explique quels changements ont été proposés par Marc Auger et lui-même et pour quelles raisons.

a) Premier amendement : Section IV, Assemblées (convocation des assemblées)

Pourquoi : Changer et clarifier la façon dont les membres doivent être prévenus de la date et du lieu de l'Assemblée Générale annuelle.

Version actuelle : « L'endroit où se tiennent les assemblées de l'Association et la date à laquelle elles ont lieu sont déterminés par le président avec l'assentiment du Comité exécutif. Les membres doivent être avisés de la date et du lieu des réunions par écrit, 2 mois à l'avance.»

Amendement proposé: « L'endroit où se tiennent les Assemblées Générales de l'Association et la date à laquelle elles ont lieu sont déterminés par le président avec l'assentiment du Comité exécutif. Les membres doivent être avisés par le conseil d'administration de la date et du lieu de l'Assemblée Générale annuelle par écrit (par exemple lettre, courriel, bulletin), au moins un mois avant la date de la réunion, et ce en utilisant les moyens de communication appropriés. »

Proposé par Linda Drouin appuyé par Renée Bouchard, aucune question, pas d'objection, adoption à l'unanimité

b) Deuxième amendement : Section V: Cotisation (montant de la cotisation)

Pourquoi : Changement de la méthode d'approbation du montant de la cotisation car il n'est guère réaliste d'avoir à demander l'approbation de plus d'une centaine de membres pour faire évoluer le montant de la cotisation. Il ne semble pas non plus adapté que le montant de la cotisation soit fixé par le seul Comité exécutif (président, vice-président, trésorier et secrétaire)

alors que le conseil d'administration, élu par les membres pour les représenter, comporte neuf membres.

Version actuelle : « Le montant de la cotisation est fixé par le Comité exécutif et avec l'approbation des membres. »

Amendement proposé: « Le montant de la cotisation est fixé par le conseil d'administration ».

Proposé par François Mallette appuyé par Alexandre H-Boudreau, aucune question, pas d'objection , adoption à l'unanimité

#### c) Troisième amendement : Section V: Cotisation (périodicité de la cotisation)

Pourquoi : Changement de la périodicité de la cotisation afin que la carte de membre soit valable pour douze mois quelle que soit la date de souscription.

Version actuelle : « La cotisation de chacun des membres est valide pour la période fiscale de l'Association, c'est-à-dire, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante. »

Amendement proposé: « La cotisation de chacun des membres est valide pour une durée de douze mois à compter de la date d'adhésion. »

Proposé par Arlette Rauscher appuyé par Céline Beaulieu, aucune question, pas d'objection , adoption à l'unanimité

#### d) Quatrième amendement : Section VII: Amendements (soumission des amendements)

Pourquoi : Changement et assouplissement de la méthode de soumission des amendements

Version actuelle : « La procédure est alors la suivante: l'amendement suggéré, endossé par cinq membres de l'Association, est transmis au (à la) secrétaire de l'Association qui en distribue copie à tous les membres au moins deux mois avant l'Assemblée annuelle. »

Amendement proposé: "L'amendement suggéré, endossé par cinq membres de l'association, est transmis au conseil d'administration qui en distribue copie écrite à tous les membres au moins deux semaines avant l'Assemblée Générale annuelle, et ce en utilisant les moyens de communication appropriés (par exemple lettre, courriel, bulletin)."

Proposé par Marc Auger appuyé par Renée Bouchard, aucune question, pas d'objection , adoption à l'unanimité

**La Charte sera modifiée conformément aux quatre amendements adoptés.**

#### **9) Période de questions et discussion.**

Nathalie Bouchard puis Robert André fournissent des explications sur l'étude de la firme Lalande et Associés sur les francophones de Kitchener-Waterloo effectuée en 2006. Robert souligne que cette étude avait deux buts distincts, (1) effectuer un sondage auprès de la population francophone locale et (2) évaluer la perception qu'avait la population locale de l'AFKW.

#### **10) Choix du président d'élection.**

Bruno Montesano Jr. propose Nathalie Bouchard, il est secondé par Céline Beaulieu.

**11) Elections.**

a) Les personnes intéressées à siéger au Conseil sont :

Alexandre H-Boudreau	Daniel Lemieux	Marc Auger
Yves Béretta	Robert André	François Mallette
Bruno Montesano Jr	Arlette Rauscher	Xavier Uldry

b) Tous sont élus par acclamation.

c) Un poste reste à combler.

d) Une rencontre aura lieu le jeudi 3 avril pour déterminer les postes de chacun au sein du conseil d'administration .

**12) Levée de l'assemblée.**

François Mallette propose la clôture de la réunion, il est appuyé par Linda Drouin. Il est 20h05. La soirée se termine avec une collation.